

La grande joie de nous revoir avec le retour des célébrations « autrement » dès ce 8 juin.

Remarque liminaire

Les mesures de précaution qui suivent n'ont pour d'autre but que de contribuer à la sécurité sanitaire générale et à la non-contamination de tous ceux et celles avec lesquels nous serons en contact après la célébration. D'autre part, ne perdons pas de vue que parmi notre communauté paroissiale, nombreuses sont les personnes à risque. Soyons également conscients que le non-respect de ces consignes risque d'empêcher la continuité des célébrations après la reprise



Voici les mesures de précaution qui sont d'application pour les offices religieux



La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée de l'église.



Le port du masque est hautement recommandé.



La règle de distanciation physique de 1,50 m est d'application à tout moment. Il en va de même pour les gestes barrière.



Respecter le sens de circulation dans l'église tel qu'indiqué sur le sol.



Seul, vous trouverez place ! Des chaises ou des bancs sont prévus pour les personnes vivant sous le même toit. La règle de distanciation n'est pas d'application pour elles.



Lors de la communion, le déplacement se fait rangée par rangée en fonction des directives données par la personne chargée du service d'ordre.

Il en est de même pour la sortie de l'église, à l'issue de la messe, en commençant par la rangée la plus proche de la sortie.



Merci de reprendre avec vous la feuille de lecture que vous avez utilisée.



La collecte est faite à la sortie de la messe. Un panier sera placé à cet effet à la sortie de l'église.



Pas de rassemblement ni parlotte à l'extérieur de l'église.